

ACTUALITÉS FONCTIONNELLES

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ - COVID - 19

L'ensemble des services nationaux du SNE et du portail grand public sont maintenus durant la période de confinement.

Nous vous tenons informés si des impacts plus importants sur les activités et le projet SNE se présentent.



Impacts sur la mise en production du nouveau portail grand public PGP

Au vu des circonstances actuelles, la mise en production du PGP initialement annoncée pour le 28 mai, est décalée à mi-juin.

REFONTE DU PORTAIL GRAND PUBLIC – Aperçus du nouveau PGP



Page d'accueil



Ecran de création de la demande



Ecran de connexion

CERFA V4

Le Cerfa V4 de la demande de logement social est stabilisé. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} Septembre 2020.

❖ Le Cerfa V4 a été modifié afin de :

- Faciliter les démarches des demandeurs
- Simplifier le travail des guichets (en permettant sa saisie automatique)
- Mieux cibler les publics prioritaires
- Préparer la nationalisation des demandes (dès février 2021)
- Préparer la cotation de la demande de logement social (dès septembre 2021)

❖ Le Cerfa V4 compte plusieurs modifications, dont les principales sont les suivantes :

- Chaque colocataire devra faire sa propre demande de logement social
- Les motifs ne sont plus signalés comme tels et ne seront plus classés par ordre d'importance
- Le NIR et les ressources mensuelles des ménages deviennent obligatoires



La période de cohabitation V3 / V4 est fixée de septembre 2020 à février 2021.

A compter du 1^{er} Février 2021 l'ancien cerfa V3 ne pourra plus être utilisé et ne sera plus accepté par le SNE.

ACTUALITÉS TECHNIQUES

SEMINAIRE DES EDITEURS DE LOGICIELS

Le séminaire des Editeurs de logiciels aura lieu en webinaire le 28 Avril

Ce séminaire sera l'occasion d'échanger sur les problématiques liées aux :

- Le cahier d'interface adressé en mars pour la mise en œuvre en septembre 2020 des champs NIR et ressources mensuelles obligatoires
- Le Cerfa V4
- La période cohabitation V3 (intégrant le NIR et les ressources mensuelles obligatoires) /V4

Une amélioration de la communication avec les éditeurs de logiciel est en cours !



Nous vous invitons à prendre contact avec nous : demande-unique@developpement-durable.gouv.fr